

### CONVOCATION

#### **BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

N° candidat : 02045463794

Inscription n°: 003 Session: 2024

Version 1 du 11/04/2024 à 09:24

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat de l'académie d'Amiens Division des Examens et Concours DEC5 Bureau des examens post-bac 20 bd Alsace-Lorraine 80063 AMIENS CEDEX 9

Tél.: 03 22 82 39 61 Mél.: postbac@ac-amiens.fr

Né le : 19/06/2004

Identifiant National (INE): 153349083GA

Etablissement : LYC SAINT VINCENT - SENLIS (0601149Y)

MONSIEUR SALLAK Imrane 7 RUE DU VALJORAN APPT 25 ETAGE 2 60300 SENLIS

Spécialité : Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Veuillez vous présenter <u>30</u> minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité, en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

## LYC SAINT VINCENT 30 RUE DE MEAUX 20088 60304 SENLIS

Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique - (E3) (écrite)	Le mardi 14 mai 2024 à 14:00	Durée : 4H00	Salle : SL 23 (SV)
Expression et communication en langue anglaise - partie écrite - Anglais (E1-BA) (écrite)	Le mercredi 15 mai 2024 à 10:30	Durée : 2H00	Salle : SL 23 (SV)
Culture générale et expression - (E1-A) (écrite)	Le mercredi 15 mai 2024 à 14:30	Durée : 4H00	Salle : SL 23 (SV)
Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) - (E6) (écrite)	Le vendredi 17 mai 2024 à 14:00	Durée : 4H00	Salle : SL 23 (SV)

#### LYCEE JEAN ROSTAND PLACE GEORGES PAQUIER 60329 60634 CHANTILLY

Parcours de certification complémentaire Le mardi 21 mai 2024 à 13:00 Durée : 0H20 Salle : Salle 06

- (EF3) (oral) Commission : COM2

#### LYC EDOUARD GAND 70 BOULEVARD DE SAINT QUENTIN 80094 AMIENS

Expression et communication en langue Le vendredi 07 juin 2024 à 13:30 Durée : 0H20 Salle : N205 (N)

anglaise - partie orale - Anglais (E1-BB)

(oral)

Commission: COM6



# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR → INFORMATIONS CANDIDATS

#### Informations générales

Votre convocation aux épreuves du brevet de technicien supérieur doit être imprimée ; vous devrez la présenter à chacune des épreuves, accompagnée d'une pièce d'identité avec photographie récente.



L'usage des téléphones portables ou de tout matériel connecté (casques, oreillettes, montre...) est INTERDIT dans les salles de composition. ILS DOIVENT ÊTRE ÉTEINTS ET RANGÉS DANS LES SACS.

Toute utilisation sera considérée comme une fraude.

#### Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap

Les candidats bénéficiant d'une décision d'aménagement des épreuves sont invités à prendre l'attache des chefs de centres dans lesquels ils sont affectés pour apporter les précisions nécessaires et, le cas échéant, s'accorder avec eux sur les horaires décalés selon lesquels ils composeront dans l'hypothèse où plusieurs épreuves sont prévues la même journée et afin de ménager une période de repos et de repas d'une heure minimum. Les chefs de centre confirmeront par écrit aux candidats les horaires définitifs.

#### Épreuves écrites

Les copies des épreuves du BTS seront numérisées pour correction ; vous devrez composer lisiblement avec un STYLO FONCÉ : bleu ou noir et à bille (ne pas utiliser de stylo plume et à encre claire). Il conviendra par ailleurs de ne pas utiliser d'encre effaçable et de limiter l'usage du correcteur liquide ou du ruban correcteur.

#### Dictionnaire en langue

Il est souhaitable de vous munir d'un dictionnaire dont l'usage est autorisé, sauf mention contraire sur le sujet.

#### **Calculatrice**

Conformément aux dispositions de la circulaire n° 2015-178 du 1<sup>er</sup> octobre 2015 parue au B.O.E.N. n°42 du 12 novembre 2015 et sous réserve que l'utilisation de la calculatrice soit rendue possible par une mention portée en page de garde du suiet, est autorisée :

- l'usage de calculatrice sans mémoire, "type collège",
- l'usage de calculatrice avec mode examen actif ; les candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen ne devront l'activer le jour des épreuves gu'à la demande expresse du surveillant de salle.

Les candidats peuvent être en possession de plusieurs calculatrices afin de se prémunir d'une éventuelle panne (mais ne devront disposer sur la table que d'une seule calculatrice). Le matériel utilisé devra comporter l'indication de leur nom, prénom et n° de candidat afin d'éviter les risques d'échange de machines et de fraude entre les candidats. L'échange de machine, la consultation des notices ainsi que l'échange d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices pendant les épreuves sont interdits.

#### Publication des résultats des spécialités gérées par l'académie d'Amiens / relevés de notes

Les résultats du premier groupe et les relevés de notes seront accessibles sur votre espace Cyclades https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login:

- le vendredi 28 juin 2024 à partir de 12 heures pour toutes les spécialités
- le lundi 7 octobre 2024 à 12 heures pour le BTS Diététique

Vous recevrez un mail automatique de Cyclades lors de la mise à disposition du relevé de notes. Il restera accessible pour une durée de 2 ans ; au-delà de cette période, vous n'aurez plus accès à ce document et aucun duplicata ne pourra être délivré par le service des examens. Il convient donc d'en conserver un exemplaire au format PDF.

La consultation grand public reste accessible sur : resultats.ac-amiens.fr



Liberté Égalité Fraternité

## BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TRONC COMMUN Métropole

## MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

<u>Épreuve</u>: LANGUE VIVANTE ÉCRITE E1 / E2 : LANGUE VIVANTE ÉCRITE NIVEAU A – ANGLAIS

Le dictionnaire unilingue est autorisé pour les spécialités suivantes :

- Communication ;
- Conseil et commercialisation de solutions techniques ;
- Gestion de la PME ;
- Gestion des transports et logistique associée ;
- Management commercial opérationnel ;
- Management opérationnel de la sécurité ;
- Management en hôtellerie restauration (toutes options);
- Services informatiques aux organisations (toutes options);
- Support à l'action managériale.

Le dictionnaire bilingue est autorisé uniquement pour les spécialités suivantes :

- Assurance;
- Banque Conseiller de clientèle ;
- Collaborateur juriste notarial ;
- Professions immobilières.

Les dictionnaires numériques sont interdits.

Tout autre document ou matériel est interdit.